

## **SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue par voie de conférence téléphonique conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le lundi 4 mai 2020 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles, Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel, Steve Bouchard, et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2020-05-01  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Dépôt et adoption des états financiers 2019
- 3) Nomination d'un vérificateur-auditeur pour l'année 2020
- 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
- 5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2020
- 6) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 30 avril 2020
- 7) Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement – Mandat pour une demande d'aide financière
- 8) RIDR – Approbation relative au protocole d'entente
- 9) Correspondances et information
  - ✓ Banque Laurentienne - Financement
  - ✓ Loi sur les chiens dangereux
  - ✓ Bibliothèque – Soumission
  - ✓ Poste Canada – Boîtes postales
  - ✓ COVID-19 – Activités estivales annulées jusqu'à la fin août
  - ✓ Entretien des chemins d'hiver – Avis public pour appel d'offres SEAO
- 10) Varia
- 11) Levée de la séance

Adoptée

2020-05-02

#### **2. DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2019**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Steve Bouchard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter les États financiers pour l'année 2019 préparés et déposés par la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer Inc.

Adoptée

2020-05-03

#### **3. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR-AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par Mireille Decelles  
Appuyé par Carmen Lepage  
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité nomme Monsieur Sylvain Guilbault de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer Inc., vérificateur-auditeur pour l'exercice financier de 2020.

Adoptée

2020-05-04

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

Il est proposé par Pierre Gravel  
Appuyé par Mireille Decelles  
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 avril 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2020-05-05

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Michel Chouinard

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 14 avril 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2020-05-06

**6. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 30 AVRIL 2020**

Il est proposé par Pierre Gravel  
Appuyé par Carmen Lepage  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 30 avril 2020 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C2000096 à C2000134 et les paiements directs L2000016 à L2000022 totalisant 82 852.25\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2020;
- le registre des salaires, portant les numéros D2000069 à D2000075 (élus), totalisant 4 708.32\$, les numéros D2000067 à D2000068 et D2000076 à D2000094 (employés) totalisant 12 463.61\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2020.

Adoptée

2020-05-07

**7. FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT – MANDAT POUR UNE DEMANDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Mireille Decelles  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Richard Gagnon, directeur général, pour faire une demande de subvention à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement au montant de 2,930.00 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux projets à caractère environnemental.

Adoptée

2020-05-08

**8. RIDR – APPROBATION RELATIVE AU PROTOCOLE D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR) a originalement été constituée par une entente intermunicipale approuvée le 30 juin 1992, laquelle a depuis été remplacée et renouvelée à différentes occasions, avec certaines modifications, afin de maintenir l'existence de la RIDR;

CONSIDÉRANT QU' une entente intermunicipale a notamment été conclue le 16 février 2010 afin de poursuivre les activités de la RIDR pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le terme initial de cette dernière entente se termine le 10 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468.49 de la *Loi sur les cités et villes* et 618 du *Code municipal du Québec* prévoient que les municipalités membres de la RIDR disposent d'un délai de 3 mois, après la fin de l'entente, pour la renouveler ou adopter une nouvelle entente prévoyant le maintien de la RIDR;

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente intermunicipale actuellement en vigueur, les parties à celle-ci conviennent qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle entente afin de prévoir le maintien de la RIDR et de ses activités relatives à la gestion des matières résiduelles sur les territoires des municipalités membres;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Mireille Decelles  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay approuve les conditions et modalités prévues à l'entente intermunicipale révisée relative à la gestion déléguée des matières résiduelles de la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR);

Que la mairesse, Francine Asselin-Bélisle et le directeur général et secrétaire-trésorier, Richard Gagnon soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, cette dite entente;

ET

Que la direction générale de la RIDR soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec*.

Adoptée

#### **9. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

- Banque Laurentienne – Financement
- Loi sur les chiens dangereux
- Bibliothèque – Soumission
- Poste Canada – Boîtes postales
- COVID-19 – Activités estivales annulées jusqu'à la fin août
- Entretien des chemins d'hiver – Avis public pour appel d'offres SEAO

#### **10. VARIA**

2020-05-09

#### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h45

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

#### **CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2020-05-06.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse